AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0992
FR0000035784-FS0525

29 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TRANSITION EVERGREEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2023, la société civile Auresa Capital[1] (12 place Edouard VII, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION EVERGREN et détenir 1 699 213 actions TRANSITION EVERGREEN représentant 3 398 426 droits de vote, soit 4,23% du capital et 5,38% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par M. Samuel Moreau.
[2] Sur la base d'un capital composé de 40 171 460 actions représentant 63 149 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.